

## RÈGLEMENT DE JEU MEGA ESCAPE GAME : LES NUITS DE LA PEUR II

### **ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE**

La société LOCKEDUP, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 10 000 euros, dont le siège social est sis, 2 allée de la Mixité, ZAC du Carré Sénart, 77127 LIEUSAIN, immatriculée au RCS d'ÉVRY sous le n° 818 924 045, organise un jeu intitulé « MEGA ESCAPE GAME » qui se déroulera les 31 octobre 2018 et 1<sup>er</sup> novembre entre 17h30 (le 31 octobre 2018) et 1h00 (le 1<sup>er</sup> Novembre 2018) dans le Parking de Carré Sénart, (ci-après « l'Organisateur »).

### **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, Corse comprise.

Pour les mineurs, seuls les parents ou représentants légaux pourront faire l'inscription au nom et pour le compte de leur enfant mineur participant.

**La participation à ce jeu est payante et s'élève à 24€ (vingt-quatre euros) par personne.**

### **ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION**

Le jeu est basé sur le principe du jeu de piste dans un temps limité ayant lieu dans le Parking de Carré Sénart.

Pour participer, les joueurs doivent :

- Acheter leurs billets sur les sites [www.lockedup-escapegame.com](http://www.lockedup-escapegame.com) et [www.virtual-adventure.fr](http://www.virtual-adventure.fr),

par équipe de 2 à 6 personnes à l'une des sessions proposée :

- **Mercredi 31 OCTOBRE** : 17h30, 18h00, 18h30, 19h00, 19h30, 20h00, 20h30, 21h00, 21h30, 22h00, 22h30, 23h00, 23h30, 23h55.

Participer au jeu en suivant les étapes décrites au début du jeu.

- Le temps de jeu sera chronométré par l'Organisateur.
- Les équipes qui termineront le jeu et qui auront trouvé le code final, seront désignées gagnantes. Les deux équipes gagnantes remporteront une session de jeu dans l'un de nos escape game LockedUp ou Virtual Adventure.

Virtual Adventure : une session heures pleines de 2 à 4 joueurs (Valable du lundi au dimanche hors samedi) : valeur 100€

LockedUp : une session heures pleines de 2 à 6 joueurs (Valable du lundi au dimanche de 10h à 22h hors samedi) : valeur 132 €

Ne seront prises en compte que les participations respectant les exigences des stipulations des articles du présent règlement. Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du règlement et des instructions figurant sur les documents.

La participation au présent jeu implique une attitude loyale, responsable et digne impliquant notamment le respect des règles du présent règlement et des droits des autres participants.

Les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas conforme au respect des principes du présent règlement.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes vérifications utiles en ce qui concerne la validité des informations données par le participant. Toute indication d'identité ou d'adresse fautive entraîne l'élimination immédiate du participant au jeu.

#### **ARTICLE 4 : CONSIGNES D'ORGANISATION ET DE SECURITE**

Les participants sont informés que l'Organisateur ne met pas à disposition de vestiaire pour entreposer leurs affaires.

Ils prennent acte également que les sacs sont interdits sur le lieu de l'événement et que l'accès pourra leur être refusé en cas de non-respect de cette règle.

Les participants doivent se comporter avec prudence, sécurité et non-violence à l'égard des organisateurs, des artistes et des autres participants.

Ils ne doivent pas, non plus, perturber le temps de jeu des autres participants.

Les participants prennent l'engagement de respecter le site et de s'abstenir de dégrader le lieu de jeu.

A défaut, les participants prennent acte qu'ils pourront être exclus sans remboursement possible, indépendamment de toute action en responsabilité qui pourrait être engagée à leur rencontre.

Par ailleurs, les participants prennent acte que l'activité est susceptible de faire peur. Ainsi, il est conseillé aux personnes sensibles, cardiaques, enceintes, phobiques, claustrophobes ou ayant des problèmes de santé incompatibles avec la présente activité, de s'abstenir d'y participer.

En cas de non-respect de ces règles ou de comportement dangereux ou violent à l'égard des tiers et notamment des Organisateurs et des artistes, ils sont informés que l'Organisateur pourra mettre fin à leur participation au jeu immédiatement et sans remboursement possible.

#### **ARTICLE 5: LITIGES ET RESPONSABILITES**

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable si, en cas de force majeure ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent jeu, à l'écourter, à le proroger ou à en modifier les conditions.

L'Organisateur pourra annuler ou suspendre tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

L'Organisateur comme ses prestataires ne pourront pas voir leur responsabilité engagée du fait de la survenance d'un accident durant la durée du jeu, ni pour la perte ou le vol de tout objet personnel qui sont interdits sur le site.

En cas de litige relatif à l'interprétation et à l'exécution du présent règlement de jeu, l'Organisateur recherchera une solution amiable du litige avec le(s) participant(s). A défaut de règlement amiable, toute contestation relève de la compétence des tribunaux judiciaires.

#### **ARTICLE 7 : UTILISATION DES DONNEES – INFORMATIQUE ET LIBERTES**

L'Organisateur, ainsi que toute société du Groupe LockedUp, se réservent le droit d'utiliser les informations nominatives recueillies sur les formulaires d'inscription selon les modalités prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des informations les concernant communiquées à l'Organisateur, responsable de leur traitement, dans le cadre du jeu.

Les participants peuvent exercer ce droit et/ou s'opposer à ce que leurs données soient cédées à des tiers, par simple demande écrite adressée à l'Organisateur à l'adresse visée à l'article 1 du présent règlement.

Les joueurs autorisent l'Organisateur ainsi que toute société du Groupe LockedUp, à utiliser leurs photos, nom, prénom et coordonnées à des fins informatives, promotionnelles et non commerciales dans le cadre exclusif du jeu, sur tous supports (et notamment facebook, instagram, vidéo), pour une durée de deux ans et sur le territoire français (à l'exception de l'utilisation sur internet qui est transfrontière par nature), sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot. Les participants reconnaissent que l'utilisation de l'image du ou des gagnants constitue en aucune manière une obligation pour l'Organisateur.

#### **ARTICLE 8 : DEPOT DU REGLEMENT DE JEU ET COMMUNICATION**

Le règlement du jeu est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite par courrier à l'adresse de l'Organisateur stipulée à l'article 1 du présent règlement. Le règlement est également consultable à l'accueil de LockedUp et sur Internet à l'adresse [www.lockedup-escapegame.com](http://www.lockedup-escapegame.com). Les frais d'affranchissement seront remboursés au tarif lent sur simple demande. Les frais de connexion internet seront remboursés sur simple demande. Un seul remboursement par foyer sera admis (même nom, même adresse postale).

Toute modification ou interruption du jeu ou modification du règlement fera l'objet d'un avenant.

Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite à l'attention de l'Organisateur à l'adresse indiquée à l'article 1 du présent règlement.

L'Organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de répondre ou non à toute correspondance relative au jeu.

